

ZI AVON : Lancement de la Déclaration d'Utilité Publique (DUP) pour permettre la réalisation du volet pluvial

Cette DUP permettra l'acquisition des terrains nécessaire au projet. Dans le cadre de l'aménagement global du ruisseau des Molx, cette DUP porte sur la création d'un bassin de rétention sur le ruisseau des Molx, le recalibrage de la partie aval du ruisseau (avec aménagement d'un chemin de berges utilisable par les piétons et les cyclistes), et enfin la construction d'un réseau pluvial dans la zone industrielle Avon (partie existante) avec construction d'un bassin de dépollution. Après cette étape, les travaux devront être réalisés avant la fin 2007.